

Jean-V. Dufresne quitte le métier

Les journaux ne sont plus ce qu'ils étaient

Jean-V. Dufresne quitte le journalisme. Sans fermer complètement la porte, comme il dit. 52 ans — dont 38 consacrés à la passion d'informer — Jean-V. Dufresne est devenu un "personnage" dans le monde de l'information au Québec. Il se retire pendant que continue de faire rage ce qu'on appelle la "crise des médias" au Québec. Pierre Boulet l'a rencontré.

"Avant d'informer, notre métier de journaliste c'est d'abord d'écrire. Quand tu lis les journaux d'aujourd'hui par rapport à ceux d'il y a vingt ou trente ans, tu y trouves une dégradation énorme... il m'arrive parfois d'avoir l'impression que très peu de journalistes aiment vraiment écrire."



pierre boulet

Jean-V. Dufresne aime écrire. Pour le savoir, il aurait suffi de lire la chronique quotidienne qu'il signait dans le Montréal-Matin, jusqu'à la fermeture du journal en 1977. "La colonne à Jean-V". Curieux tout de même qu'à 52 ans, après trente-huit années de pratique inlassable du métier de journaliste — "j'ai commencé mon apprentissage à 14 ans..." — il décide aujourd'hui d'accrocher sa plume. Au fait de son expérience. Au bout d'un périple qui lui a fait traverser les pages du Maclean, du Devoir, de Montréal-Matin, d'Actualité, et qui l'a confronté aux auditoires de masse de la radio et de la télé.

Jean-V. Dufresne a donc décidé de troquer le stress stimulant des heures de tombée, la quête obsédante de l'essentiel ponctuel et quotidien, pour les banquettes et les travaux longs de l'université. Son nouveau "beat": le droit constitutionnel.

Vieux routier de la gazette et

des ondes, il était devenu ce qu'il est convenu d'appeler un "personnage" dans le monde circonscrit de l'information au Québec. A cause de sa compétence et de sa grande polyvalence, sans doute, mais aussi à cause de la passion, du sens critique qu'il continue de nourrir par rapport à sa responsabilité d'écrire et d'informer.

Il fallait donc s'attendre à ce que son retrait du journalisme — tout momentané soit-il — fasse jaser: amertume, déception, désabusement même, face à des médias et à une profession qui n'honoreraient plus leur mandat. Un article publié dans le "30" — le périodique de la Fédération professionnelle des journalistes — pouvait laisser entendre que Jean-V. en a plein le dos et qu'il tire sa révérence, écoeuré, parce que les journaux et les journalistes ne font plus leur job.

Une vision d'ensemble

En acceptant — d'abord avec un soupçon d'hésitation — d'accorder une entrevue au SOLEIL, il avait exprimé dès le départ la nécessité qu'il sentait d'apporter des nuances: "Je ne quitte pas mon métier en fermant la porte. Je sais que je veux revenir... revenir à l'écriture. C'est au cœur du métier d'informer que d'écrire. Un métier que je ne peux lâcher. Et qui ne me lâchera pas..."

Bien calé dans les coussins d'un divan, serein comme l'espace qui envahit son vaste appartement de Montréal, Jean-V. Dufresne sirote doucement la mousse de lait de son capuccino. De l'amertume? Du dé-

sabusement? Certainement pas. Mais un regard critique, une certaine déception. Une interrogation permanente à propos de la chute dans laquelle se sont engagés les médias et, avec eux, les journalistes.

"Dire que les journaux se sont mis à perdre des lecteurs à cause de l'arrivée de la télé, c'est manquer le bateau. Même les médias électroniques en ont perdu. Aujourd'hui, on ne peut plus parler d'auditoires de masse. Le problème, c'est qu'on s'est perdu dans notre attitude institutionnelle. On a perdu le contact avec les gens. Je n'en reviens pas encore qu'on trouve autant de sigles dans les titres et les manchettes de nos journaux."

Jean-V. Dufresne croit que les médias et les journalistes ont trop longtemps manqué de sens critique, "même s'il y a une nouvelle génération, dans le métier, qui semble vouloir prendre un peu de recul par rapport aux événements". On continue de s'alimenter directement aux sources du pouvoir. De ne devenir que des courroies de transmission des institutions.

Et pendant ce temps-là, on persiste à passer à côté de l'essentiel. Jean-V. Dufresne est rien de moins que scandalisé de réaliser que les médias québécois n'ont pas vraiment "couvert", par exemple, la crise manitobaine: "Ou les journaux ne sont pas intéressés à couvrir... alors, qu'ils le disent clairement. Ou ils n'ont pas saisi l'ampleur du phénomène. Ce qui se passe là-bas, c'est de savoir si oui ou non le français est véritablement une langue canadienne. Le débat dure depuis un an... Ce que j'ai pu en lire, c'est ce que Cléroux a écrit dans le Globe and Mail de Toronto. Ou ce que Proulx a écrit dans le Devoir... on l'a envoyé deux semaines au Manitoba."

L'écriture

C'est bien clair que dans les médias — écrits ou électroniques —

on pose de moins en moins la question de l'information de fond. Les lecteurs démissionnent. Les tirages baissent ou se maintiennent à fleur d'eau. Dans les journaux, on accuse la télé. On s'en remet au désintérêt croissant du citoyen moyen pour la lecture.

La réflexion fondamentale sur l'information a cédé la place à la quête pure et simple de la survie pour les entreprises de presse. On cherche de nouvelles clientèles. On s'interroge sur ce que le "monde ordinaire" aimerait bien avoir dans "son journal". Pour le lui offrir. L'offre et la demande. Les médias d'information se cherchent des prophètes. Ils ont trouvé le "marketing". Les journaux — et leur contenu — sont devenus des objets de consommation comme les autres. Soumis aux guerres de marchés et à la loi de la concurrence.

Mais pour Jean-V. Dufresne, ce n'est pas dans la quête ponctuelle et un peu anarchique de nouvelles clientèles que les journaux consolideront leur marché. On vise présentement de plus en plus de clientèles particulières: les jeunes, par exemple. Et, plus récemment, les personnes âgées. On leur fait des pages, rien que pour eux.

"Moi, j'appelle ça le syndrome des "pages féminines". Il est urgent qu'on développe une attitude plus globale par rapport aux choses qu'on traite. On est en train de mettre les gens dans des ghettos. C'est discriminatoire. Je trouve ça très apeurant comme concept. Il ne manque plus que la "page des parapaléiques" ou la "page des boiteux".

Jean-V. Dufresne reste convaincu, par principe, que tout le monde, sans discrimination, a le droit d'être reconnu comme citoyen et comme lecteur à part entière: "On est en train d'isoler les gens. On leur dit: "Vous n'avez plus les facultés mentales nécessaires pour composer avec l'ensemble de la réalité de la vie".

S'il s'insurge contre les stratégies de récupération de clientèle à

la petite semaine, Dufresne ne met pas en question pour autant les impératifs de marketing auxquels doivent se subordonner les journaux. Même s'il croit que "les gens finissent toujours par s'habituer au journal qu'on leur impose".

"Bien sûr qu'il en faut du marketing. Les journaux sont un produit qui se vend. La question, c'est de faire du bon ou du mauvais marketing. Je trouve que c'est peine perdue pour la presse écrite de concurrencer la télé sur son propre terrain. Ce qu'il faut, c'est prendre le temps d'écrire pour prendre le temps d'être lu. Il est important qu'on revienne à la définition de "la presse écrite: écrire."

Le manque de curiosité, l'absence de descriptions vivantes, le recours aux clichés. Voilà au moins trois raisons, selon Jean-V. Dufresne, pour lesquelles les journaux ont mal résisté à l'avènement de la télé. "Le journaliste qui sait écrire peut rendre toutes les images dont il a besoin. Et à ce propos, il faut bien avouer qu'on fait face à une dégradation énorme, depuis des années."

Après trente-huit ans d'immersion en journalisme, Jean-V. Dufresne se refuse quand même au pessimisme absolu: "Il faut prendre le temps, penser les stratégies à long terme. Ce qu'il faut changer, c'est l'attitude mentale de la profession. On trouve encore des côtés du journalisme qui ne sont pas déprimants du tout. Je pense à Actualité, par exemple. La meilleure perspective possible pour le journalisme, c'est de développer des lecteurs fidèles."

Dufresne est certain que les journaux se gourent lorsqu'ils manœuvrent à courte vue: "Un journal, c'est comme un pétrolier. Quand ça tourne à bâbord, ça prend un temps énorme pour le ramener à tribord. Si un journal se met à perdre des lecteurs, ça risque de durer longtemps. La côte est longue à remonter. Mais il faut prendre le temps... même si on risque, dans le virage, de trouver des écueils."



La responsabilité des journalistes De la place pour l'autocritique

La pratique du journalisme a changé, ici, en vingt ans. Un point tournant: la Révolution tranquille. Pour Jean-V. Dufresne, "les journalistes ont été entraînés dans le courant de ce phénomène bouleversement social. Ils ont suivi davantage qu'ils ont critiqué".

En trente-huit ans de métier, Dufresne a suivi et questionné les mouvements de la profession: "Ces derniers vingt ans, le journalisme s'est nourri à l'édification d'un grand projet collectif". Puis, le métier a mal résisté au choc qui s'en est suivi, à la méfiance qui a remplacé l'euphorie collective: "Avec l'importance qu'a pris l'Etat, on se méfie maintenant des grands projets collectifs. On vit un retour à l'expérience et aux valeurs individuelles. Les journalistes, eux, sont restés branchés sur le pouvoir".

Quand ils reviennent à leur rôle d'opposition c'est, selon Jean-V. Dufresne, moins au pouvoir qu'à leur propre attitude qu'ils s'en prennent: "C'est vrai qu'on a connu une époque de "journalistes péquistes" au Québec. C'était moins l'affaire d'une appartenance partisane que d'un engagement dans un autre de ces projets collectifs. On a tous plus ou moins baigné là-dedans à un moment donné".

Mais voilà que le PQ déboile la pente. La déception semble collective,

elle aussi. Face au pouvoir, on dirait que depuis un temps, la presse est redevenue critique. Et avec une virulence qu'on avait rarement vue, comme si était apparu soudainement chez les journalistes le sentiment d'avoir été trompés: "On n'a pas été trompés par le PQ. On s'est trompés nous-mêmes. Et ce qu'on cherche à exorciser maintenant, ce sont nos propres faillites, nos propres manquements".

Et l'autocritique?

Dufresne ne compte pas sur les "administrateurs" de journaux pour changer la profession: "Ça appartient en grande partie aux journalistes. Et il me semble qu'il n'existe plus vraiment de réflexion individuelle dans le métier".

Nourri aux multiples facettes de sa pratique professionnelle, Jean-V. Dufresne ne mâche pas ses mots: "Il y a un problème de culture dans la profession. Un manque de curiosité et d'intérêt général. Il me semble que les journalistes croient que leur job est fini quand ils ont fait leurs 32 heures hebdomadaires".

Les journalistes, des blasés? Mais pourquoi alors? Il y a plusieurs facteurs, selon Dufresne. Le syndicalisme en est un. Pas le syndicalisme en soi: "Le syndicat est essentiel à la défense de nos condi-

tions de travail. Mais le modèle syndical des entreprises d'information n'est rien de moins que la reproduction du syndicalisme industriel. Et là, c'est une erreur".

Pour lui, "les conditions de vie et d'exercice du métier sont ici les meilleures au monde". Ce sont des acquis qu'il concède volontiers au syndicalisme. Là où il ne veut plus jouer, c'est à l'intérieur de "ce rapport de force, de ce manque de confiance de part et d'autre qui, à toutes fins utiles, a paralysé les salles de rédaction et les journaux. Les patrons ne peuvent plus prendre d'initiatives parce qu'ils se sentent coincés par les syndicats. Les syndicats ne font plus d'ouvertures parce qu'ils ont peur d'être récupérés. C'est un cercle vicieux. Les gens s'enferment. Il y a un manque de cœur à l'ouvrage quelque part".

Jean-V. Dufresne rappelle que les journalistes se sont toujours montrés très critiques à l'endroit des autres professions: "Si, au chapitre de l'autocritique, la profession journalistique s'imposait la même rigueur que les avocats ou les médecins, il y en a qui ne seraient plus journalistes longtemps".

C'est avec regret qu'il constate aujourd'hui "qu'il n'y a plus de place pour la dissidence dans le métier". Et il conclut là-dessus: "En ce qui regarde la qualité de l'information, il faut que les journalistes redeviennent conscients de leur part de responsabilité".

Mais tout est relatif. Même dans la pratique de l'information. Et quand on est passionné d'information comme peut l'être Jean-V. Dufresne, il faut peut-être se réfugier au creux de ses convictions personnelles pour continuer d'y croire vraiment. Des convic-



"Il y a un problème de culture dans la profession. Un manque de curiosité et d'intérêt général".

tions de journaliste, des clés, qu'il résume en peu de mots: "Aimer le monde, aimer ce que font les gens... et savoir s'émouvoir".

C'est peut-être à cause de la rigueur de ses convictions que Du-

fresne s'est laissé dire, sans sourcilier, par "quelqu'un de très bien placé dans le monde de l'information": "Jean-V., il n'y a plus de place maintenant pour le journalisme que tu fais!"

Nouveau partage des responsabilités entre CSS et CLSC

Des wagons changeront de convoi

par Monique Giguère

Tout le monde le savait, mais personne n'y croyait. Si bien que tous ont pris un vrai "coup de sang" lorsque le ministère des Affaires sociales a déposé, en décembre, son "Cadre relatif au partage des responsabilités entre CSS et CLSC en matière de services sociaux".

Depuis le regroupement, il y a onze ans, des 43 agences diocésaines de service social en 14 centres de services sociaux (CSS), les 5,000 praticiens de ces établissements ont eu le temps de prendre racine et de s'inventer de nouvelles pratiques sociales. Comptant sur le plus sûr, ils ont fait peu de cas des rumeurs de changement qui flottaient dans l'air depuis trois ans.

Mais malgré son pas de tortue, la locomotive des Affaires sociales n'avait pas perdu sa destination de vue: le parachèvement du réseau de centres locaux de services communautaires (CLSC), amorcé en juillet 1973. Le 31 décembre 1982, il en restait 62 sur 166 à mettre sur pied. Il en reste encore aujourd'hui près d'une cinquantaine.

Déterminé à porter le grand coup près de onze ans après l'ouverture du premier CLSC dans toute l'histoire du Québec, le ministère des Affaires sociales annonce, quelques jours avant Noël, sans bruit, comme s'il s'agissait d'un insignifiant et inoffensif réaménagement administratif, le transfert de 1,800 employés et d'une douzaine de centres d'activité des CSS aux CLSC.

C'est le tollé! Tout le monde est pour le parachèvement du réseau de CLSC, mais personne ne veut y aller travailler. On invoque toutes sortes de motifs: effets négatifs sur les bénéficiaires les plus vulnérables, mise en danger de la qualité des services et des pratiques sociales développées depuis 11 ans. Et sur un ton plus bas parce que moins désintéressé, on parle des conséquences sur les relations de travail: diminution de prestige, perte d'ancienneté, abolition de postes.

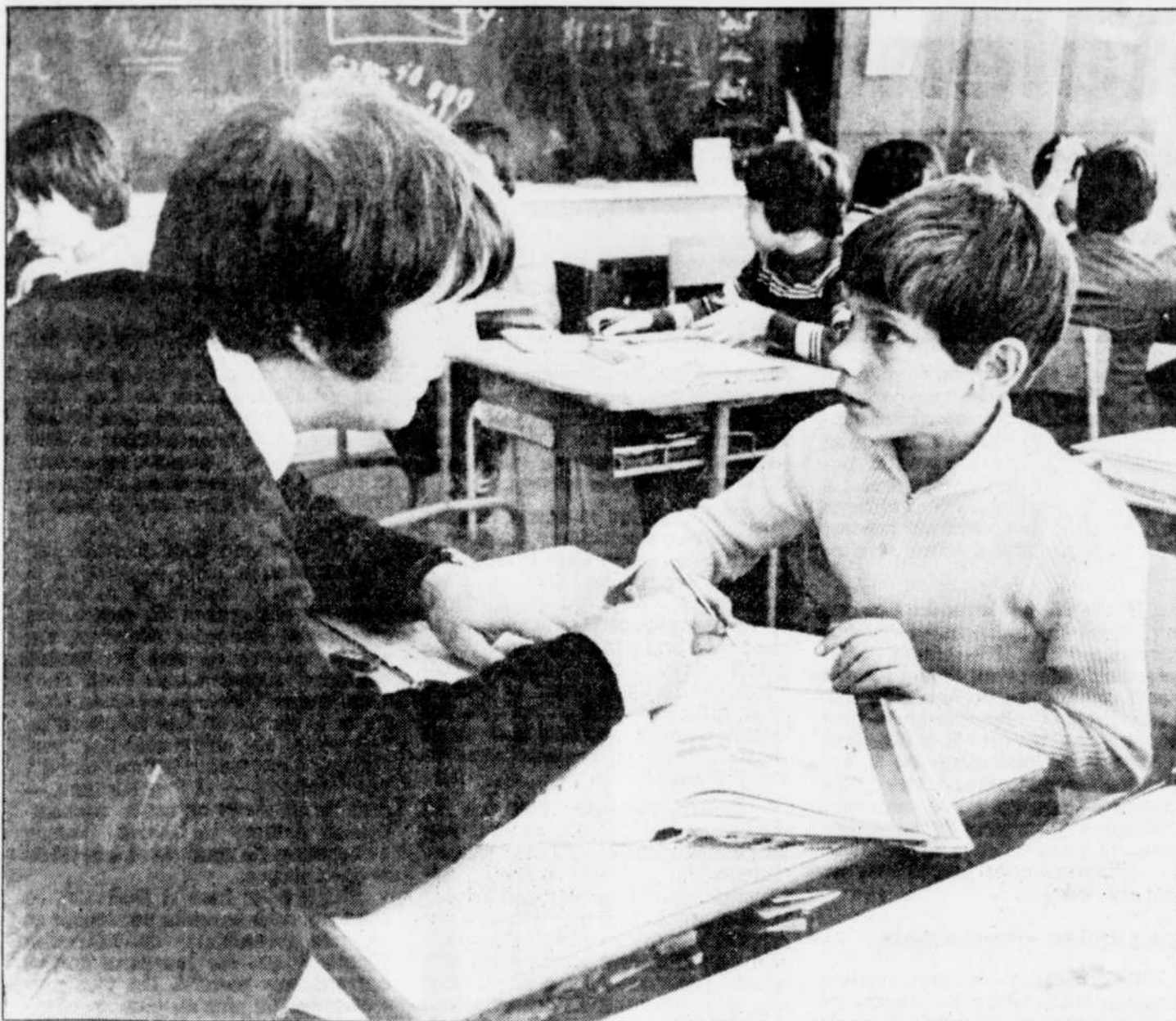
Hypertrophie des CSS

La clameur s'apaisant peu à peu, le ministère des Affaires sociales revient à la charge, en janvier, avec une nouvelle version de son "cadre de référence", aux angles légèrement arrondis. Tout en ménageant certaines susceptibilités, il réaffirme cependant sa ferme intention de transférer \$50 millions et 35 pour 100 des effectifs des CSS aux CLSC.

Dans un historique des 11 dernières années, il s'efforce d'expliquer, d'une part, les événements qui ont conduit à l'hypertrophie des CSS et, d'autre part, les raisons qui ont retardé le parachèvement du réseau de CLSC, notamment l'absence de modèles éprouvés.

Sur le premier point, le ministère rappelle que, vu l'absence de CLSC en 1973, les CSS ont intégré, en plus du personnel des anciennes agences de service social, les praticiens sociaux à l'oeuvre dans les commis-

Depuis plusieurs semaines déjà, administrateurs et travailleurs des centres de services sociaux (CSS) sont sur la corde raide. Sous couvert de parachèvement le réseau des CLSC, le ministère des Affaires sociales propose d'intégrer à ce dernier une partie des effectifs et des services offerts jusqu'à maintenant par les CSS. Or les CSS n'ont pas envie de se laisser délester aussi facilement de leurs responsabilités. Monique Giguère, qui a suivi ce dossier depuis le début, fait le point.



Les travailleurs sociaux en milieu scolaire ne veulent pas passer au service des CLSC.

Le Soleil, Roland Marcoux

sions scolaires, les centres hospitaliers, les centres d'accueil, les cliniques d'aide à l'enfance, dans les services de probation juvénile, de consultation conjugale et les services aux immigrants.

Puis se sont ajoutés au fil des ans, toujours en attendant la naissance des CLSC, les services d'aide à domicile, d'action communautaire et d'information et de référence. Plus tard encore, les CSS acceptèrent de nouvelles responsabilités dans le secteur de l'hébergement des personnes âgées et en matière de protection de la jeunesse et d'adoption.

De sorte que les CSS n'ont cessé depuis 11 ans de croître en taille et en importance. Aujourd'hui, ils comptent au bas mot 135 points de service — 300 si l'on inclut les centres hospitaliers, les centres d'accueil et les écoles où oeuvrent des pra-

ticiens sociaux — et disposent de cinq fois plus de ressources que les CLSC.

A la fin de 1982, les 14 CSS employaient 2,229 praticiens sociaux professionnels contre 451 dans 104 CLSC. Le ministère écarquille les yeux. Il estime que ce déséquilibre entre les ressources accordées aux CSS et aux CLSC et l'ambiguïté de leurs missions respectives ne peuvent plus être maintenus "dans la mesure où ils entraînent des doublonnements coûteux, sont une source de confusion pour la population, favorisent une mauvaise utilisation des ressources disponibles et empêchent de réorienter le régime de services sociaux au Québec".

Le ministère craint aussi que ne disparaissent pas de ressources légères, comme des services de maintien à

domicile, les CSS soient conduits à privilégier l'utilisation de ressources institutionnelles, comme le placement, pour répondre à des besoins qui pourraient être mieux satisfaits, et à moindre coût, par le recours à des services plus légers. Aussi estime-t-il le temps venu de renverser la vapeur et de passer à l'action.

Du non au m...oui

Sauf qu'on ne décroche pas aussi facilement 12 wagons d'un train en marche. Les CSS veulent garder leur allure et conserver intact leur convoi. Ils commencent par refuser tout net de s'arrêter. Puis, pour éviter la collision, ils acceptent de freiner et voilà que le triage des wagons a commencé.

Dans une contre-proposition, qualifiée de "compromis", au mi-

nistre Pierre-Marc Johnson, le 31 janvier, l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ) accepte le transfert aux CLSC d'un certain nombre de programmes: services aux adultes et aux personnes âgées, services de consultation conjugale, de développement communautaire, d'identification et de référence et services d'aide à domicile.

Mais elle rechigne sur trois autres centres d'activité: la coordination des admissions des adultes et des personnes âgées dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins prolongés, les services sociaux aux autochtones et les services aux immigrants et aux itinérants.

Il reste trois wagons qu'elle refuse obstinément de laisser partir. Ce sont les services sociaux en milieu scolaire, les cas de protection de jeunes en milieu ouvert et le suivi auprès des familles lors de placements d'enfants.

Là-dessus, les CSS sont intraitables et "revendiquent la prise en charge globale de la famille et de l'enfant placé, y compris les interventions concernant la réinsertion de l'enfant dans sa famille naturelle".

Ça rue à l'école

De tous les groupes touchés par le transfert d'effectifs des CSS aux CLSC, celui qui rue le plus fort est sans conteste le Regroupement des professionnels en service social scolaire. Là, c'est la panique sans qu'on puisse dire "qui" le bât blesse le plus.

Mais ils ont beau protester fort, les travailleurs sociaux en milieu scolaire ne demeurent qu'une poignée: six seulement sur tout le territoire de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), 44 dans la région 03 qui compte 25 commissions scolaires et quelque 300 écoles. Ils sont présents dans une centaine de ces écoles.

Ces praticiens, qui s'estiment "les gardiens d'une pratique professionnelle et administrative axée étroitement sur les aspirations du milieu scolaire et des parents en matière d'éducation et de services personnels aux élèves", craignent l'isolement au sein des CLSC et l'assujettissement de leur mission socio-éducative à la mission socio-sanitaire.

Jusqu'ici, le regroupement a reçu l'appui de l'Association des directeurs d'école de la région 03 qui fait écho à ses craintes. Mais pas de véritable levée de boucliers pour empêcher leur rattachement aux CLSC.

Chose certaine, le ministère des Affaires sociales s'est placé en travers de la voie sur laquelle roulait le convoi des CSS et il semble bien déterminé à récupérer les wagons estampillés CLSC.

Cette volonté paraît inflexible. Vaut peut-être mieux pour les CSS perdre le tiers de leurs cheminots que de se mettre le prince à dos surtout que, dans ce débat, la voix du plus fort semble aussi être la voix de la raison.

Les dirigeants soviétiques

Des vies privées plus que secrètes

Les dirigeants soviétiques sont jaloux de leurs prérogatives, mais aussi de leur vie privée. Seuls les scandales qui éclatent de temps à autre dans les hautes sphères dirigeantes ont permis d'avoir un aperçu de la vie personnelle d'un Brejnev ou d'un Andropov. Alison Smale, correspondant de l'Associated Press à Moscou, explique l'attitude des leaders soviétiques à l'égard de la curiosité occidentale pour leur vie privée.

par Alison Smale

MOSCOU (AP) — La vie privée des dirigeants soviétiques est si privée que personne ne sait si le nouveau secrétaire général du PCUS, Constantin Tchernenko, est marié et s'il a des enfants. L'existence de l'épouse de M. Andropov ne fut révélée qu'à la mort de l'ancien dirigeant, lorsque la télévision filma sa douleur devant la dépouille mortelle exposée à la Maison des syndicats.

Les dirigeants soviétiques vivent en effet complètement isolés du commun des mortels. Leurs voitures aux vitres doublées de rideaux circulent dans des couloirs spéciaux, ils font leurs achats dans des magasins réservés et se reposent dans des datchas isolées.

On comprend que dans ces conditions on ne puisse pratiquement rien savoir sur leur vie personnelle, que l'on soit étranger ou Soviétique. Aucune source officielle ne révélera des détails sur la vie familiale des dirigeants, comme c'est le cas en Occident et surtout aux États-Unis.

La biographie de M. Tchernenko, publiée par l'agence Tass et reprise dans la presse, ne dit rien de

sa vie familiale, se contentant de retracer sa carrière, depuis ses origines paysannes jusqu'à son accession à la direction du PC.

Il n'existe que deux cas de figure où la vie personnelle d'un dirigeant soviétique peut être connue: quand des membres de sa famille détiennent un poste en vue ou quand un scandale les atteint.

C'est ainsi que l'on a su que M. Andropov avait un fils parce que ce dernier, Igor, était diplomate et participait à la Conférence de Madrid sur la sécurité en Europe.

Quand à la fille de Leonid Brejnev, Galina, elle fut mêlée à un scandale financier impliquant un directeur et un artiste de cirque de ses amis. Dans les milieux occidentaux, on supposa que la révélation de cette affaire qui aurait dû normalement demeurer secrète, en février 1982, fut le fait de M. Andropov, alors chef du KGB, ce qui facilita la promotion de ce dernier.

Défection

Mais l'affaire la plus sensationnelle fut en 1967 le passage à l'Ouest de la fille de Joseph Staline, Svetlana.

Les deux fils de Staline attirèrent également l'attention. Pendant la guerre, son fils Yakov fut fait prisonnier par les Allemands qui, paraît-il, souhaitèrent l'échanger contre le maréchal Frederick von Paulus, le vaincu de Stalingrad. D'après un film soviétique, Staline répondit alors: "Je n'échange pas un maréchal contre un soldat." Son autre fils, Vassili, était général d'aviation et survola la place Rouge lors du défilé militaire du 7 novembre du temps de Staline. Il est mort, oublié, à Kazan.

Le gendre de Khrouchtchev, Alexei Adjoubel, rédacteur en chef des Izvestia, perdit son poste lors du limogeage de son beau-père en 1964. Par contre, le fils de Brejnev, Youri, qui devint premier vice-premier ministre du Commerce extérieur du temps de son père, a gardé son poste. Mais il n'est plus mentionné dans la presse qui ne fait plus état de ses voyages à l'étranger, s'il en fait encore.

Ce sont les voyages à l'étranger qui font mieux connaître les familles des dirigeants soviétiques. Elles y sont en effet moins bien protégées de la curiosité des journalistes.

C'est ainsi que la fille de l'ancien premier ministre Alexei Kossyguine, Ludmila, accompagnait son père à l'étranger. Nina Khrouchtchev suivait également son mari.

Parmi les autres dirigeants, le fils de Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères, est également un diplomate expérimenté. Après avoir été en poste à Washington et à Londres, Anatoly Gromyko est actuellement responsable de l'Institut africain d'Union soviétique.



On ignore toujours si le nouveau numéro un soviétique, M. Constantin Tchernenko, que l'on voit avec le premier ministre Trudeau, est marié.

La Côte-Nord victime de la psychose du "gros dossier"

SEPT-ILES — Il y a seulement quatre ou cinq ans, la Côte-Nord, c'était le Texas. Pour beaucoup, aujourd'hui, c'est devenu la Sibérie.

Depuis que Rayonier Québec a fermé son usine en 1979, et que l'industrie du fer de l'après boom a commencé à cafouiller, la Côte-Nord de l'époque des plus hauts salaires au Canada est chose du passé.



marc saint-pierre

Soixante-cinq pour cent des emplois industriels disponibles, dit-on, sont partis en fumée dans cette région dépendante de la grande entreprise, et une vingtaine de milliers de personnes de l'axe Sept-Îles-Port-Cartier ont fait leur valise. Pour ceux qui restent, il faut vivre dans une large mesure de paiements de transfert dans un contexte de chômage, dont le taux oscille autour de 17 pour 100 en ce début de 1984.

L'implantation de services gouvernementaux, les nombreux programmes de création d'emplois du provincial et du fédéral, qui ont permis d'injecter des millions dans l'économie régionale et favorisé diverses initiatives durables, et enfin, quelques promoteurs de PME, qui sont parvenus à passer la rampe de la diversification, ont pu éviter la catastrophe. Sans plus.

D'où, explique Joseph Rheault, un propriétaire de PME, la "recherche frénétique" de gros investisseurs qui viendraient combler d'un seul coup les pertes survenues dans l'emploi au cours des toutes dernières années.

Pourtant, de l'avis de M. Rheault, qui a imaginé de mettre en place avec plus ou moins de succès une chaîne de petites entreprises intégrées, l'occasion est rêvée — et inévitable — pour le milieu nord-côtier de développer une forte structure de PME comme on l'a fait dans d'autres régions du Québec.

Enlèvement

Bien sûr, dans le sillage des fermetures, de multiples initiatives ont

été amorcées par le milieu mais la plupart se sont enlisées.

Pourquoi? En premier lieu, estime M. Rheault — il a entre autres tâté de l'élevage intégré du vison, de la production agricole sous serres fabriquées d'ailleurs sur une base industrielle — la faute en incombe à la "psychose du gros dossier" qui draine l'essentiel de l'énergie des Nord-Côtiers.

Pour lui, la relance de Rayonier Québec ou la venue éventuelle de l'aluminerie Keiser ne sont que mirages.

Et pendant qu'on attend ces gros investissements, dit-il, le milieu demeure inanimé, les épargnes s'accumulent dans les banques, dont on ne peut obtenir que des prêts à court terme, les fonctionnaires hésitant à pistonner des petits dossiers qu'on craint de voir se volatiliser avec l'arrivée de la multinationale salvatrice, les propriétaires de petites entreprises freinent leur développement en prévision de la bonne occasion, etc.

Globalement, l'espoir du gros dossier freine et ralentit toute forme de vie économique.

Qui plus est, affirme M. Rheault, les politiciens sentent ce désir du gros dossier chez leurs électeurs et lui donnent la priorité dans leurs démarches au détriment des petits.

En fin de compte, le promoteur qui ose quand même élaborer un projet se brise souvent les dents sur une tâche insurmontable, privé de soutien politique et si éloigné des centres de décision.

Pour des PME intégrées

En dépit de tout ça, et à cause de ça, M. Rheault n'hésite pas une seconde à affirmer qu'il serait possible de redonner à la Côte-Nord une nouvelle vigueur économique grâce aux PME en autant qu'on accepte un nouveau modèle de développement.

La PME à activité unique a peu de chance de passer au travers, note-t-il. En revanche, une PME intégrée, c'est-à-dire une entreprise qui réunirait sous une même direction plusieurs activités connexes, pourrait s'en tirer, estime M. Rheault.

Le promoteur de PME soutient que cette formule, similaire à une structure de multinationale mais proche du milieu, aurait notamment le mérite de favoriser l'intégration des jeunes au travail sur la Côte-Nord et l'émergence d'une nouvelle élite économique.

La Côte-Nord, jadis une oasis de prospérité et de richesses, se meurt. Le développement de cette région était centré sur l'implantation de grandes entreprises ou la mise en marche de grands projets. Cela est maintenant chose du passé. Pourtant, c'est encore sur ces "gros dossiers" que misent maints Nord-côtiers. Le relèvement passerait entre autres choses par la constitution d'un réseau de PME intégrées. Marc Saint-Pierre fait le point.



Le développement des ressources hydrauliques et la construction des grands barrages sont des exemples de ces "gros dossiers" auxquels aspirent encore bien des Nord-Côtiers.

Un modèle économique difficile à briser

Il y a loin de la coupe aux lèvres. Il est difficile de briser le modèle traditionnel nord-côtier, où la moitié de la structure locale de petites entreprises repose sur la grosse, note Jacques Giguère, économiste et professeur au cégep de Sept-Îles.

C'est un fait, convient-il, que les gros dossiers économiques paralysent l'entrepreneuriat local, c'est-à-dire le développement de petites entreprises et notamment celles qui fonctionnent en dehors des sentiers battus.

Ce frein comprend plusieurs facettes, selon l'économiste.

Les entreprises, par exemple, qui font de la petite mécanique, attendent bonnement la grosse entreprise qui leur donnera ces contrats de service pour lesquels elles se sont d'ailleurs constituées.

Il est risqué, pour le moins, pour une petite entreprise qui ne peut évidemment pas payer de gros salaires, de conserver du personnel quand une industrie lourde viendra s'implanter et offrir beaucoup mieux à ce chapitre.

Le propriétaire de PME sait très bien, et surtout dans un cadre so-

ciologique restreint, observe M. Giguère, qu'il fera face à un problème important de recrutement de main-d'œuvre quand une grosse entreprise offrira tout à côté des salaires de \$30,000-\$35,000 par an.

Autre problème de taille, selon l'économiste: le marché.

Le promoteur de PME se doit d'être particulièrement attentif quant au choix de sa production, à cause de l'éloignement des grands centres.

Mais où le bât blesse réellement pour les petites entreprises sur la Côte-Nord, c'est qu'il n'existe pas de politique cohérente qui pourrait les faire bénéficier des avantages naturels du milieu.

Exemple: l'électricité est produite ici, dit-il, la déperdition de

courant électrique est moindre que partout ailleurs et pourtant les usagers locaux doivent absorber les mêmes tarifs qu'à l'autre bout du Québec.

Pourtant, note M. Giguère, le client d'ici doit absorber les frais de transport de l'essence raffinée à

Montréal, Québec ou en Nouvelle-Ecosse.

Quand une ressource est sur place, insiste-t-il, il n'est que lo-

gique que les usagers locaux paient moins cher.

Autre exemple: le potentiel touristique de la Côte-Nord est énorme et encore à peine exploité. Des tarifs aériens "irréalistes" et "résultant de monopoles" viennent dans ce cas précis encore une fois empêcher les promoteurs locaux de bénéficier des avantages naturels de leur région.

L'éloignement de la région par rapport aux centres décisionnels, par ailleurs, est un handicap de taille pour celui qui a en tête de réaliser un projet. Pas facile, certes, de piloter un dossier dans divers ministères à Québec ou Ottawa, à partir de Sept-Îles.

M. Giguère préconise pour pallier à cette difficulté l'implantation dans la région d'un comptoir unique où le promoteur pourrait discuter et faire valoir son dossier d'un seul bloc.

Bref, conclut l'économiste — "c'est déjà beau ce que les maires et commissaires industriels parviennent à faire", note-t-il — compte tenu de la somme d'obstacles supplémentaires à laquelle la PME d'ici doit faire face.

Pêcheurs unis Une coopérative qui ne l'était plus

Dès que les actifs auront été transférés à la compagnie fédérale Pêcheries Cartier, ce qui n'est plus qu'une question de jours ou de semaines, la Fédération coopérative des Pêcheurs unis du Québec sera juridiquement dissoute.



florent plante

Née en 1939, l'entreprise coopérative est devenue après quelques décennies la plus importante entreprise de pêche et de transformation des produits marins au Québec. En 1977, plus de 500 pêcheurs étaient sociétaires de la coopérative dont les ventes allaient atteindre \$50 millions avant la fin de cette décennie.

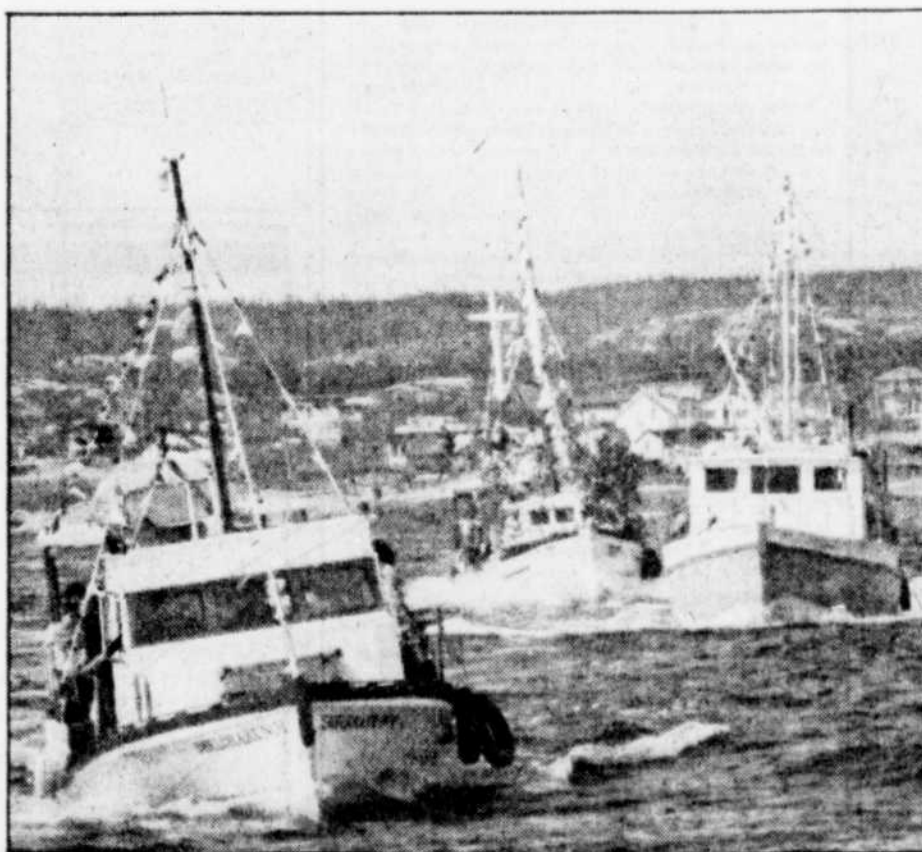
Ce qu'on a mis quarante ans à bâtir s'est écroulé en quatre ou cinq ans. C'est un dur coup pour le coopératisme québécois, comme pour les quelques centaines de sociétaires demeurés fidèles jusqu'à la fin.

Il n'est pas facile de cerner avec précision quelles sont les raisons qui ont provoqué cet effondrement. L'entreprise était grosse. Il n'y a pas si longtemps, pendant l'été, Pêcheurs unis était le 33e employeur en importance au Québec avec ses 1,800 pêcheurs, aides pêcheurs, employés d'usine, etc.

D'autres entreprises de pêche des Maritimes, plus importantes encore que Pêcheurs unis du Québec, n'ont pu survivre elles non plus à la crise économique des années 1981 et 1982. La-bas, le rapport Kirby a mis le doigt sur certaines lacunes flagrantes, comme par exemple le fait qu'il y ait deux fois trop d'usines de transformation du poisson et que le "management" de cette industrie ne soit pas à la hauteur.

Ici au Québec, bien sûr que Pêcheurs unis a été elle aussi durement affectée par les taux d'intérêt extravagants, par la faiblesse subite des

Pêcheurs unis n'existent pratiquement plus. Cette entreprise fut jadis le 33e employeur du Québec. Une commission publique examine les causes de cette faillite. Toutefois, les informations disponibles permettent d'ores et déjà de formuler un diagnostic. Pêcheurs unis étaient devenus une entreprise trop complexe pour être gérée par un conseil d'administration de type coopératif. Florent Plante fait le point.



Les sociétaires des Pêcheurs unis étaient trop loin de leurs gestionnaires.

monnaies européennes, ainsi que par l'effondrement des prix du poisson sur le marché américain.

La gestion

Mais ces causes extérieures ne sauraient à elles seules expliquer la dégradation de l'entreprise coopérative. Ici aussi la gestion de tout ce holding, qui s'occupait de cap-

turer le poisson et de le rendre jusqu'à la table du consommateur, prête flanc à la critique.

Une commission publique d'enquête sur l'administration de Pêcheurs unis du Québec et de Madeleine, sa filiale, siège présentement. Il n'appartient donc pas aux médias d'interférer dans le travail de la commission qui fera connaître son rapport au printemps.

Néanmoins, d'autres travaux importants exécutés par des spécialistes indépendants permettent de mettre le doigt sur des problèmes qui ont miné graduellement pêcheurs unis du Québec.

C'est ainsi par exemple qu'à la fin de 1981, le rapport des conseillers en administration, Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau, Inc., a produit un diagnostic extrêmement sévère de l'administration et de l'organisation de la fédération coopérative.

— lourdeur du système comptable en usine;
— système d'information de gestion inadéquat;
— absence de politique au niveau du marketing;
— faible participation des membres dans la vie coopérative, mauvaise répartition des tâches, et bien d'autres lacunes.

Coopérative ou compagnie privée?

C'est à se demander si graduellement cette entreprise coopérative n'est pas devenue beaucoup trop complexe à administrer pour des sociétaires qui, professionnellement, sont des pêcheurs compétents, non pas des diplômés en administration, des économistes ou des comptables agréés.

A cause de la nature de cette grande entreprise, de son intégration depuis la capture jusqu'à la vente au détail en passant par les fluctuations des marchés internationaux, les taux de change, etc., graduellement, les gestionnaires ont dû agir comme des administrateurs de compagnie privée beaucoup plus que comme des gestionnaires relevant d'un conseil d'administration coopératif.

Parce que dans une coopérative, le "vrai" pouvoir appartient aux sociétaires, et par délégation aux sociétaires-administrateurs locaux ou fédérés. Chez Pêcheurs unis du Québec, le rapport Mallette-Benoit le démontre clairement, il y a eu graduellement éloignement entre les gestionnaires et les sociétaires.

A cause de l'éloignement et de la dimension du territoire maritime, l'équipe de la direction administrative que les sociétaires-propriétaires nommaient eux-mêmes "les boss de Montréal" ne pouvait suffire à la tâche. C'est beau les communications, mais comment faire d'un pêcheur un administrateur compétent et clairvoyant d'une entreprise dont le chiffre d'affaires dépasse les \$50 millions?

Transition ratée

Dans le secteur agricole par exemple, certaines coopératives ont bien réussi la transition entre la coopérative artisanale et traditionnelle et la coopérative moderne, dynamique et très compétitive. C'est bien connu que le secteur agricole est beaucoup mieux structuré et organisé que le secteur des pêches.

C'est cette transition qui ne s'est pas réalisée chez Pêcheurs unis du Québec à la fin des années 1970. PUQ est demeurée une très grosse coopérative locale qui n'a pas su ou qui n'a pu devenir la locomotive moderne et efficace des pêches québécoises.

Cette situation d'une entreprise mi-coopérative mi-privée a provoqué le désintéressement des sociétaires aussi bien que d'un bon nombre de gestionnaires.

De cette faillite, il ne reste plus maintenant qu'une entreprise coopérative sur la Côte-Nord, celle de Rivière-au-Tonnerre. A Newport, une compagnie privée prend la relève, forte d'une participation tant des pêcheurs que d'investisseurs gaspésiens et du gouvernement du Québec. Sur le versant nord de la Gaspésie, dans le secteur de Rivière-au-Renard, une compagnie mise sur pied par le gouvernement canadien prend la relève; il s'agit de la compagnie Pêcheries Cartier, laquelle récupère aussi les installations de PUQ aux îles de la Madeleine et le chantier maritime de Gaspé.

La relève est donc en place et probablement pour le meilleur, car Pêcheurs unis du Québec ne pouvait continuer longtemps ainsi.

avis divers - appels d'offres - soumissions

APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS DE ONZE LOGEMENTS CHACUN

EMPLACEMENT
A l'ouest de la rue D'Artois, Beauport

PROPRIÉTAIRE
Coopérative d'Habitation Solidarité de Beauport

ARCHITECTE
Raymond Bluteau
GRT Action-Habitation de Québec Inc.
288, Marie-de-l'Incarnation, 4e étage
Québec, Qc
G1N 3G4
Téléphone: 683-5661

OPTION DES DOCUMENTS
Les documents seront disponibles sur réservation au bureau de l'architecte à partir du 20 février 84, contre un dépôt de cinquante dollars (50.00\$) sous forme d'un chèque visé à l'ordre du propriétaire. Ce dépôt est remboursable s'il y a présentation d'une soumission et retour des documents en bon état dans les trente jours suivants l'ouverture des soumissions.

ENTRÉE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront reçues au bureau de l'architecte le 12 mars 1984 jusqu'à 14 h 00 heures (2:00 heures P.M.), puis être ouvertes au même endroit, le même jour et à la même heure.

DATE DES TRAVAUX
Les travaux devront débuter le ou avant le 16 avril 1984 et être terminés le ou avant le 17 août 1984, cependant les logements devront être habitables le ou avant le 13 juillet 1984.

Pierre Delisle
pour Action-Habitation de Québec Inc.

Raymond, Chabot,
Fafard, Gagnon Inc.

APPEL D'OFFRES

Dans l'affaire de
CYR & LEBLANC LITEE,
Maria
Comité de Bonaventure, que
GOC IYO

La COMPAGNIE MONTREAL TRUST, fiduciaire en vertu d'un acte de fiducie exécuté par CYR & LEBLANC LITEE, dont la garantie créée par ledit acte est devenue exécutoire, fait appel à des offres, par l'entremise de son mandataire, pour la vente des biens ci-après décrits en bloc ou en lots séparés.

DESCRIPTION DES BIENS

Lot #1 Une de ruelle localisée sur une partie du lot # 143-12, dans la municipalité de Port-Daniel, division d'enregistrement de Bonaventure, incluant une bâtisse d'une superficie totale d'environ 16,500 pieds carrés. \$ 210,000

Lot #2 Machinerie et équipement nécessaires à la production de bois de souage. 487,127

Lot #3 Équipement et outillage A) Chariot élévateur hydraulique à palettes Eaton Yale. 8,000

B) Lot d'équipement et d'outillage divers, tel que soudeuses, leviers hydrauliques, étaux, palans à chaîne, extincteurs, etc. 8,735

Lot #4 Motocher de bureau. 1,654

Lot #5 1. Camions A) Camion-tracteur International 4300 Transat 1979. 20,000

B) Camion-tracteur International 4300 Eagle F 4300, 1979. 22,000

C) Camion-tracteur International 4300 Transat, 1981. 21,000

II - Remorques A) Plate-forme Fruehauf, 45 pieds, 1980. 8,000

B) Plate-forme Fruehauf, 45 pieds, 1980. 2,500

C) Plate-forme Rodsch, 45 pieds, 1976. 10,000

D) Plate-forme Rodsch, 40 pieds, 1976. 2,000

E) Four copaux, Rodsch, 22 pieds, 1973. 2,000

F) Four copaux, Rodsch, 22 pieds, 1973. 500

G) Four copaux, Valpro, 48 pieds (couplé à lien). 5,000

III - Chariots A) Petitionne super 15, 1978 (sujet à lien). 27,000

B) Petitionne super 15, 1975 (sujet à lien). 27,000

Maria Coût approximatif

Lot # 6 Terrains et bâtisses, localisées sur les lots 43 B-3, 43 C-2 et 44-5 A-2, dans la municipalité de Maria, deuxième division d'enregistrement de Bonaventure, incluant un hangar et un garage d'une superficie de 1560 pieds carrés et 1512 pieds carrés respectivement. 42 064

Les offres scellées et accompagnées d'un dépôt de 15% de la soumission en ce qui a trait aux biens meubles et de 5% en ce qui concerne les biens immeubles, devront parvenir au bureau du mandataire avant 14 h 00 le 7 mars 1984 et porter au recto de l'enveloppe la mention, lisiblement écrite: "SOUMISSION - CYR & LEBLANC LITEE".

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer clairement la valeur attribuée à chaque lot.

INSPECTION

L'inspection des biens pourra être faite au moulin de Port-Daniel, le mardi 28 février 1984 entre 10 h 00 et 18 h 00.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues lors de l'inspection aux frais de la personne intéressée.

CONDITIONS ET RESERVES

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de l'inspection des actifs ou au bureau du mandataire. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en obtenir copie.

RAYMOND, CHABOT, MARTIN,
PARE & CIE
Mandataire

350, boul. Charest est
6e étage
Québec, Qué.
G1K 3H5
Tél.: (418) 647-3151

Poissant,
Richard

Thorne
Riddeil

COMPTABLES AGRÉÉS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

N°: 200-11-000179-830
024333

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Les syndics soussignés font appel à des soumissions pour la vente des biens ci-après décrits:

Dans l'affaire de la faillite de:

BOIVIN & FRÈRES EXCAVATION INC.,
corporation légalement constituée, ayant
une place d'affaires au 3687, chemin St-Damien,
Jonquière, P.Q.

DESCRIPTION

LOT I: Terrain et immeuble sis au 3687, chemin St-Damien, Jonquière, P.Q. \$ 48,900.00

LOT II: Chargeuse rétrochargeuse John Deere, 1977 à titre déterminé

LOT III: Pelle hydraulique Atlas 1 1/2 verge, 1972 à titre déterminé

LOT IV: Pelle hydraulique Atlas 1 1/2 verge, 1974 à titre déterminé

LOT V: Camion Chevrolet 10 roues modèle C65, 1975 à titre déterminé

LOT VI: Camion Chevrolet 6 roues, 1970 à titre déterminé

LOT VII: Autobus scolaire servant d'entrepôt à titre déterminé

LOT VIII: Pelle à neige sur pépinière à titre déterminé

LOT IX: Machinerie, outillage comprenant: cylindres, écrous, radiateurs, etc. à titre déterminé

Tous les lots pourront être vus au 3687, chemin St-Damien, Jonquière, P.Q., le lundi 27e jour de février 1984, de 13 h 00 heures à 17 h 00 heures.

Les soumissions devront parvenir aux syndics à leur bureau de Québec, 8500, boulevard Henri-Bouassia, Suite 247, Charlesbourg, Qué., avant 14 h 30 heures le 5e jour de mars 1984, être scellées et porter au recto de l'enveloppe, la mention lisiblement écrite: "SOUMISSION RE: BOIVIN & FRÈRES EXCAVATION INC."

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec monsieur Michel Ruel, au numéro 418-628-1546.

Les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture des soumissions.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront ouvertes et dévoilées audit bureau le 5e jour de mars 1984, à 14 h 30 heures.

CONDITIONS ET RESERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS

Les modalités et conditions se rapportant aux soumissions et à la vente des biens sont celles prévues à l'article 114 (8) des règles régissant la faillite; elles font partie intégrante de la présente demande de soumissions et il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en obtenir copie lors de l'inspection ou au bureau des syndics.

Daté de Charlesbourg, ce 15e jour de février 1984.

THORNE RIDDEIL INC.,
Raymond Maroux, syndic conjoint
Par: Raymond Maroux, syndic

APPELS D'OFFRES

Complexe municipal de Pointe-aux-Outardes

Propriétaire

La Corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes
493, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes
G0H 1C0
Tél.: (418) 567-2707

Architectes

Les architectes Lafrance & Mailhot
49, Principale, St-Romuald, P.Q.
Tél.: (418) 839-5322

Groupe conseil en charpente, mécanique, électricité et services extérieurs

Jean Pineau & Associés Ltée
Suite 190-339, rue Morse
Ste-Foy, Québec
G1N 4M3
Tél.: (418) 683-1701

La Corporation municipale du Village de Pointe-aux-Outardes, demande des soumissions pour les travaux de construction d'un complexe municipal à Pointe-aux-Outardes.

Seules sont autorisées à soumissionner, pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, qui détiennent une licence de la Régie des Entrepreneurs en Construction du Québec et qui sont membres en règle de l'Association des Entrepreneurs en Construction du Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau des architectes ci-haut mentionnés ou au bureau de la Corporation municipale à l'adresse indiquée ci-haut, à compter du vingt-deux (22) février 84, aux heures normales de bureau, contre dépôt de cent dollars (100\$) (argent comptant ou chèque) qui sera remboursé à tout entrepreneur qui aura déposé une soumission et qui aura remis les plans et devis complets et en parfait état dans les dix (10) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Aucun remboursement dans le cas de copies additionnelles à la première, aucun remboursement à l'entrepreneur qui n'aura pas présenté de soumission ni aux soumissionnaires.

La soumission de chaque entrepreneur devra être accompagnée d'un chèque visé d'un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission à l'ordre du propriétaire, la Corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions, l'original et deux (2) copies dans des enveloppes cachetées, portant la mention "Soumissions pour la construction du Complexe municipal de Pointe-aux-Outardes", et adressées au secrétaire-trésorier, seront reçues au bureau de ce dernier, 493, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, P. Qué., jusqu'à (10:30) dix heures trente minutes, heure en vigueur localement, le treize (13) mars 1984, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer du choix des sous-traitants, tant pour la solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Deux (2) séries complètes des documents seront déposées pour fins de consultation, aux bureaux de l'Association de la Construction de Québec, au 375, rue Verdun, Québec, et au 56, Samuel-Miller, Baie-Comeau.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en Conseil no 2380, en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

L'adjudication qui sera faite ultérieurement par le conseil de ladite Corporation municipale, s'il y a lieu, n'aura cependant force et vigueur qu'après que les approbations requises par la loi auront été accordées en conséquence.

La Corporation municipale du village de Pointe-aux-Outardes, le 16 février 1984.

Le secrétaire-trésorier
Mme Rose-Hélène Caron

Les libéraux ont demandé une fois des informations sur le chef conservateur

OTTAWA (D'après PC) — Le personnel du bureau du premier ministre n'a demandé qu'une seule fois aux ministères fédéraux de leur donner des informations sur le chef de l'Opposition Brian Mulroney qui étaient contenues dans les dossiers du ministère.

C'est ce qu'a soutenu, hier aux Communes, le premier ministre Pierre Trudeau en réponse à une question du député libéral Paul Cosgrove.

Le personnel du bureau du premier ministre n'a fait une telle demande qu'une seule fois, soit le 19 septembre, après que M. Mulroney eut affirmé aux Communes qu'il avait reçu une lettre d'un ministre libéral le félicitant de la façon dont il s'était comporté lors de la fermeture de Shefferville.

"Comme le chef de l'Opposition se vantait d'avoir reçu une telle lettre, nous sommes allés voir chacun des ministres pour savoir qui avait écrit la lettre.

C'est la seule fois où une telle chose s'est produite", a soutenu M. Trudeau.

La lettre, qui avait été écrite par Mme Judy Erola, alors ministre d'Etat aux Affaires Communales, a été déposée aux Communes quelque temps après par le leader parlementaire de l'Opposition, M. Erik Nielsen.

produite", a soutenu M. Trudeau.

La lettre, qui avait été écrite par Mme Judy Erola, alors ministre d'Etat aux Affaires Communales, a été déposée aux Communes quelque temps après par le leader parlementaire de l'Opposition, M. Erik Nielsen.

Pierre Trudeau préfère les fleurs à son avenir

OTTAWA (D'après PC et CP) — Le premier ministre Pierre Trudeau n'aime pas discuter de son avenir politique et il préfère encore faire patienter ses successeurs éventuels et lorsqu'il a été interrogé, hier, à sa sortie des Communes, sur ses intentions il a préféré parler des fleurs.

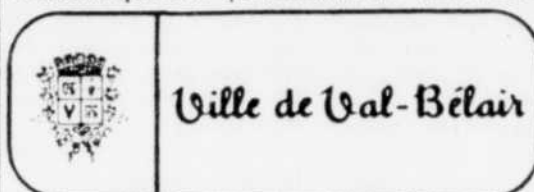
M. Trudeau, comme c'est son habitude depuis longtemps déjà à la sortie de la Chambre, se dirigeait allègrement vers l'escalier conduisant à son bureau, lorsqu'il a été abordé par un petit groupe de reporters qui voulaient lui poser la fameuse question qui alimente de-

puis plus d'un an les sujets de conversation des savants chironiqueurs et observateurs de la colline parlementaire.

"M. le premier ministre, nous aimerions savoir si vous allez dans quelques jours, quelques semaines ou plus tard nous faire connaître vos intentions, allez-vous rester ou partir?"

Grand éclat de rire de M. Trudeau et la réponse est vite tombée: "Dans quelques jours, quelques semaines... des fruits, des fleurs et peut-être des roses."

Il y a quatre ans, M. Trudeau revenait à la tête du parti.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC
PROMULGATION

EST PAR LES PRESENTES DONNE par la soussignée, greffier de la susdite Ville.

QUE Le Conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté lors de sa séance régulière du 10 janvier 1984 le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-239-84:

"RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VB-218-82 AFIN DE CONSTITUER UN FONDS DE SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU MONTANT DÉJÀ PRÉVU AU FONDS DE SUBVENTION POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAL-BÉLAIR ET DE MODIFIER LES CONDITIONS D'OCTROI DES SUBVENTIONS AINSI QUE LES MODALITÉS D'APPLICATION DU PROGRAMME."

QUE ledit règlement a été approuvé par la Commission municipale du Québec, le 3 février 1984, et par le ministre des Affaires municipales le 8 février 1984.

QUE le présent règlement est présentement déposé au bureau du greffier ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNE À VAL-BÉLAIR, CE 18e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 1984.

Renée Giroux-Blanchet, avocate
Greffier

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PROPOSITIONS
DE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT D'INVITATION
"BATIR AU CENTRE-VILLE"

AVIS public est par les présentes donné que des propositions de développement pour la construction d'un (1) ou de bâtiments d'usage mixte soit résidentiel et commercial ou public sur les terrains situés sur le bord du fleuve St-Laurent et délimités par les rues des Forges, du Fleuve, St-Antoine et Craig, seront reçues, de toutes sociétés, compagnies ou personnes intéressées à y construire, jusqu'à 15:00 heures le 16 avril 1984 et adressées comme suit:

1225, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
G9A 5H3
BUREAU DU GREFFIER

Ces documents devront parvenir au bureau du Greffier sous enveloppe cachetée avec la mention "PROPOSITION DE DEVELOPPEMENT FAISANT SUITE AU DOCUMENT D'INVITATION: "BATIR AU CENTRE-VILLE".

Les intéressés peuvent se procurer les documents d'invitation en s'adressant au bureau du Greffier de la ville de Trois-Rivières, téléphone (819) 374-3521.

La Ville de Trois-Rivières n'est pas tenue d'accepter aucune des propositions de développement reçues et, les proposants ne pourront prétendre à aucune indemnité, ni contester pour quelques motifs que ce soit, le choix de la Ville. De plus, les propositions de développement seront jugées au mérite, suivant les critères de sélection décrits au document d'invitation: "Batir au centre-ville".

Le Greffier de la Ville
Jean Lamy, avocat

AVIS DE VENTE
DANS L'AFFAIRE DE
LE PRÊT HYPOTHECAIRE EN
LIQUIDATION
919, AVENUE MGR-GRANDIN
SAINT-EFOY (QUÉBEC)
G1V 3X8

Avis est, par la présente, donné qu'en ma qualité de liquidateur de Le Prêt Hypothécaire, je désire vendre différents ameublements, équipement et accessoires de bureau incluant entre autres:

Bureaux, crédences, chaises, fauteuils, classeurs, calculatrices, machines à écrire et sérigraphies.

INSPECTION DES ACTIFS

Ces actifs pourront être examinés entre 9h00 et 11h30 et entre 14h00 et 16h00, du 20 au 24 février 1984 inclusivement, en se rendant sur les lieux, soit au 919, avenue Mgr-Grandin, Sainte-Foy, Québec.

Les personnes désirant des renseignements supplémentaires sur les articles offerts sont priées de communiquer avec Mme Diane Toupin au numéro de téléphone (418) 658-2883.

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente seront fournies lors de l'inspection des actifs. Toutes les conditions de vente qui y sont mentionnées sont applicables et c'est la responsabilité de chaque acquéreur intéressé de se procurer une copie de ces conditions de vente.

MARC SHEEDY, c.a.
Es-qualité de liquidateur de
Le Prêt Hypothécaire

Laliberté
Lancôt

comptables agréés 2 Place Québec
bureau 536 Québec (Québec)
Canada G1R 2B5

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie "MÉNUSIERIE NOUVEAU-QUÉBEC INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Me Gaetan Poulin,
procureur

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie GITEBEK INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pierre Lessard, cga

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie GITEBEK INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Pierre Lessard, cga

AVIS

"AVIS est par la présente donné que le contrat en date du 22 juillet 1983 par lequel la compagnie "communications W. R. du Québec Inc." a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 27ème jour de juillet 1983 sous le numéro 1085333.

AVIS

AVIS est donné que Kathleen Duchesneau, gardienne d'enfants, domiciliée et résidant au 2200, Chapdelaine, #804, Ste-Foy, Québec G1V 4G8, s'adressera au ministre de la Justice pour l'obtention d'un certificat changeant son nom en celui de KATHLEEN POITRAS.

La Malbaie, 3 février 1984.

Daniel Martineau, avocat
procureur de la requérante

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de Au Jardin Belge Enr. ayant sa principale place d'affaires à Rivière-du-Loup, en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 1er décembre 1981, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata le 23 décembre 1981 sous le numéro 246338.

Rivière-du-Loup, le 13e jour de février 1984.

BANQUE NATIONALE
DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N°: 200-11-000138-845
Nos Surintendant:
201539 - 201540

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

JOCELYN GRONDIN
(227 380 284), et JACYNTHÉ F. GRONDIN
(236 674 321), infirmière auxiliaire, tous deux domiciliés et résidant au 19, Gouffre, Beauport (Québec) G1E 6B1

DEBITEURS

Avis est, par les présentes, donné que JOCELYN GRONDIN et JACYNTHÉ F. GRONDIN (Québec) ont fait cession de leurs biens le 10e jour de février 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 1er jour de mars 1984 à 10:30 heures au bureau du syndic, 350, boulevard Charest est, bureau 600, Québec (Québec).

Daté de Québec, ce 16e jour de février 1984.

JEAN-GERMAIN HUOT,
L.L.,
Syndic

aux biens de Jocelyn Grondin et Jacynthe F. Grondin

BUREAU DE:
RAYMOND, CHABOT,
FAFARD, GAGNON INC.,
Syndic

350, boulevard Charest est
Bureau 600
QUÉBEC (Québec)
G1K 3H5

L'avenir du séminaire assuré par les laïcs

par J.-Claude RIVARD

En dépit de la diminution rapide du nombre de prêtres enseignants, au séminaire de Québec, l'oeuvre tricentenaire de l'institution n'est plus en danger: ce sont maintenant les professeurs laïcs qui l'ont en main.

C'est ce tournant historique et "fort encourageant" que l'abbé Jacques Poulin, di-

recteur général du séminaire, dégage du protocole qui vient d'être conclu avec le syndicat des 68 enseignants.

C'est au cours des derniers jours qu'ont pris fin des négociations, particulièrement ardues, entre l'administration de l'institution et le syndicat, lesquelles ont même, à un certain moment, soulevé un point d'interrogation quant à l'avenir du secteur collégial.

L'abbé Poulin a expliqué que la lettre d'entente, conclue avec les professeurs, dégage un certain nombre de principes qui feront intégralement partie de la convention collective, devant être prochainement signée, pour les deux prochaines années.

Dans un premier temps, les professeurs s'engagent à collaborer à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire à faciliter des économies salariales de \$250,000, face au déficit anticipé de \$496,000.

Les modalités de cette participation seront à définir: le séminaire ne demandait guère plus qu'une réduction salariale de \$1,000 par professeur, signale l'abbé Poulin. Il reconnaît cependant que, dans certains cas, la chose pourra représenter un sacrifice salarial d'environ \$4,000.

La charge de travail des professeurs sera également augmentée d'un tant soit peu. Comme il n'est pas question de diminuer

la qualité de l'enseignement et de l'encadrement, les professeurs verront leur moyenne d'étudiants passer de 20 à 21, alors qu'elle est de 24 dans le secteur public, a rapporté l'abbé Poulin. Le nombre d'étudiants par classe montera, somme toute, de 32 à 34.

Les professeurs ont accepté de dispenser une ou deux périodes d'enseignement supplémentaire, chaque semaine, sans rémunération additionnelle. L'économie réalisée sera de \$45,000.

La lettre d'entente comporte, en second lieu, un engagement formel des enseignants de poursuivre l'oeuvre d'éducation chrétienne du séminaire, telle qu'elle se poursuit depuis plus de 300 ans.

Première étape

Le protocole comporte, enfin, l'engagement du corps professoral d'assumer la relève institutionnelle, en tant que laïcs engagés dans l'Eglise.

A cet égard, l'abbé Poulin signale que d'ici

le 30 juin, les structures du conseil d'administration seront totalement modifiées. Ce conseil, formé de 17 personnes sera dorénavant majoritairement composé de professeurs, de parents, d'anciens, d'élèves avec quelques cadres, quelques administrateurs. Il y aura aussi quelques prêtres de l'institution.

Il s'agit là de la première étape de la prise en charge du séminaire par les laïcs, a dit l'abbé Poulin. D'autres viendront ultérieurement. "C'est très prometteur pour l'avenir de notre institution", déclare-t-il.

Le séminaire de Québec, fondé en 1663 par Mgr de Laval, accueille actuellement 800 étudiants au niveau secondaire, et 635 (la moitié sont des filles) au collégial.

Selon les statistiques de l'an dernier, il y avait 34 professeurs laïcs et 19 prêtres au secondaire; 28 laïcs et sept prêtres au collégial. L'âge moyen des prêtres enseignants dépasse les 50 ans.

Alors que ces derniers contribuent à al-

léger le déficit du séminaire, en retournant la majeure partie de leur salaire dans les coffres de l'institution,

les professeurs laïcs ont accepté de les imiter partiellement.

En plus de consentir des réductions sa-

lariales, et à des augmentations de la charge de travail, ils ont aussi renoncé aux ar-

gents normalement affectés aux postes de perfectionnement, chose qui permet une économie de \$2 millions.



Les professeurs laïcs ont maintenant l'avenir de l'enseignement de l'institution tricentenaire en main.

TECHNICIEN(NE)

avec expérience
sur machine à écrire IBM
Bonne rémunération
Sur rendez-vous seulement



Dactylab Inc.

525-4651

Demandez M. Bédard

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE BELLEMARE ET LAFOND

Dr Fernand Bellemare, M.D. C.S.P.Q., et
Dr Gilles Lafond, M.D. C.S.P.Q., F.R.C.S. (C)

OPHTALMOLOGISTES

Maladies des yeux, examen de la vue
Verres de contact

320, rue Saint-Joseph est, Québec

Complexe bibliothèque de Québec

Place Jacques-Cartier

529-9411

VOTRE RAPPORT D'IMPÔT
VOUS PRÉOCCUPE?
LA SOLUTION:

**IMPÔT-EXPERT
IMPÔT-EXPERT
IMPÔT-EXPERT
IMPÔT-EXPERT**

Votre spécialiste en impôt

Québec: 285, St-Joseph est, 524-8639

730, boul. Charest est, 648-0723

(Place Cartier - Mail St-Roch)

57, Marie-de-l'Incarnation, 524-8639

Charlesbourg: Place Bourg-Royal

1010, 80e Rue est, 628-8071

Beauport: Carrefour Beauport, 663-6058

Les Saules: 1444, Masson, 871-4135

Loretteville: 25, Verret, 843-2345

DEPUIS 10 ANS A VOTRE SERVICE

LOCAL COMMERCIAL

pour bureaux ou
autre commerce

Face au Colisée, chauffé, air climatisé, facile d'accès, stationnement.

Le jour:
522-2084

AVIS

aux employés(es) de la Fonction publique du Québec

Il y a quelque temps, votre employeur vous a offert de déposer votre paie directement dans votre compte d'épargne.

Ce mode de dépôt vous est offert gratuitement dans toutes les caisses populaires Desjardins et vous procure d'excellents avantages tels que la **sécurité** et la **rapidité**.

Mais les avantages ne s'arrêtent pas là! Desjardins vous permet d'avoir accès à votre compte dans:

- plus de 1,500 caisses populaires et d'économie Via Inter-Caisses;
- plus de 60 Guichets automatiques Desjardins au Québec.

Le Dépôt-Direct de votre paie est une autre façon de profiter des services de la caisse populaire Desjardins.

DÉPÔT DIRECT



desjardins
Une ressource naturelle.

25% de rabais
du 9 février au 1er mars inclusivement

STORES

VERTICAUX ET HORIZONTAUX
SUR MESURE
CANTONNIERES GRATUITES

(12 MOIS
SANS
INTÉRÊT)

draco
LIMITÉE

738, De Brabant, Sainte-Foy
QC G1X 3H1
(418) 656-6376
333, St-Amable, Québec, QC
(418) 529-9354

Le HALL
international
du tapis

(autrefois La Grange à Tapis,
toujours la même administration)

Le Vatican approuve le miracle d'une religieuse québécoise

CITE DU VATICAN (AP) — Le Vatican a approuvé hier un miracle attribué à Maria Leonias Intercession, lui traçant ainsi le chemin vers la béatification.

Née à Québec le 12 mai 1840, cette sœur catholique-romaine, qui se nommait avant de se joindre à l'Eglise Alodia Virginia Paradis, est la fondatrice des Petites Soeurs de la Sainte famille. Elle est décédée à Sherbrooke le 3 mai 1912.

Aucun autre détail sur le miracle n'a été rendu public.

La béatification, qui est un important pas avant la sainteté, signifie que la personne est bénie aux yeux de l'Eglise et qu'elle peut être vénérée au cours d'un office religieux dans son diocèse ou par les religieuses de sa communauté.

réduisez vos coûts de chauffage de 40 à 70%

avec la **THERMOPOMPE LENNOX** la mieux cotée

S'INSTALLE SUR TOUT SYSTEME AIR CHAUD

- chauffe en hiver
- climatise en été

Imaginez quel confort tout en économisant. La raison: elle transforme la chaleur plutôt que de la produire.

LA PLUPART DES INSTALLATIONS DE THERMOPOMPE LENNOX SONT ÉLIGIBLES AUX SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES QUI PEUVENT ATTEINDRE \$1450.00

PROFITEZ AU MAXIMUM DES SUBVENTIONS AVEC FLAMIDOR et assurez vous d'un travail bien fait pour l'efficacité maximale des appareils.

FLAMIDOR ne contre pas l'exécution en sous-trait, mais réalise tout avec ses propres spécialistes.

SANS OBLIGATION, le conseiller FLAMIDOR saura vous fournir une évaluation du coût et vous surprendra lorsqu'il vous démontrera combien vous pouvez économiser sur vos factures de chauffage.

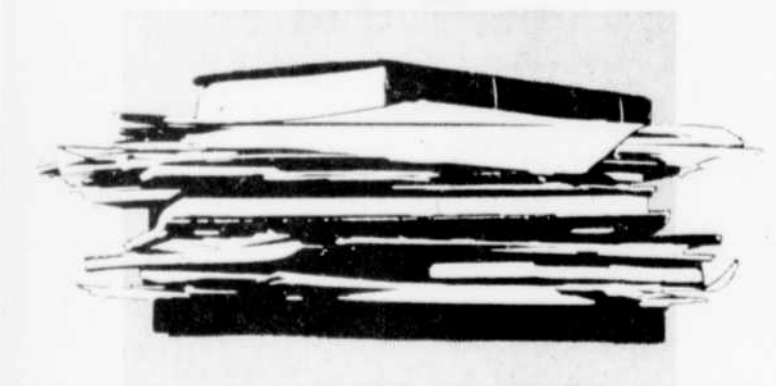


681-7211

625, boul. Pierre-Bertrand, Québec, Qc. G1M 2E4

FLAMIDOR attend pour vous les subventions.

Admission au CEGEP 84



SESSION AUTOMNE 1984

Cours du jour

Pour l'admission dans les établissements suivants:

- COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
- COLLÈGE DE LEVIS-LAUZON
- COLLÈGE DE LIMOILLOU
- COLLÈGE DE SAINTE-FOY
- COLLÈGE DE LA POCATIÈRE
- COLLÈGE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE
- COLLÈGE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
- INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGRICOLE DE LA POCATIÈRE

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES:

1 MARS '84

Les documents requis pour formuler une demande sont disponibles dans les écoles secondaires, dans les établissements participants et au service régional d'admission.

Toutes les demandes doivent parvenir au:

Service régional d'admission au collégial de Québec

Case postale 9670, Sainte-Foy G1V 4C2



Mme Grazyna Kieller, présidente de l'Association des Polonais de Québec: la communauté ne désespère pas de rencontrer leur compatriote le plus célèbre au monde, le pape Jean-Paul II.

Les Polonais espèrent rencontrer Jean-Paul II

par Michel CORBEIL

Pour l'instant, rien n'est prévu pour que les Polonais de Québec rencontrent leur plus célèbre compatriote, mais la petite communauté ne désespère pas de pouvoir bénéficier d'une audience particulière.

Dévoiant au début de la semaine l'itinéraire qu'empruntera à Québec le pape Jean-Paul II, Mgr Marc Leclerc, de l'archevêché de Québec, a répondu qu'une demande a été adressée. "Mais c'est arrivé très tard. De plus, un rassemblement (à l'intention des Polonais) est déjà prévu à Toronto", signalant que la décision relève du Saint-Père.

Présidente de l'Association des Polonais de Québec, Mme Grazyna Kieller a mentionné: "Nous sommes déçus mais nous ne désespérons pas. Il ne faut jamais désespérer."

"Nous avons adressé notre demande le 9 novembre. Ce n'est pas à nous de juger si c'est trop tard: la demande a été faite."

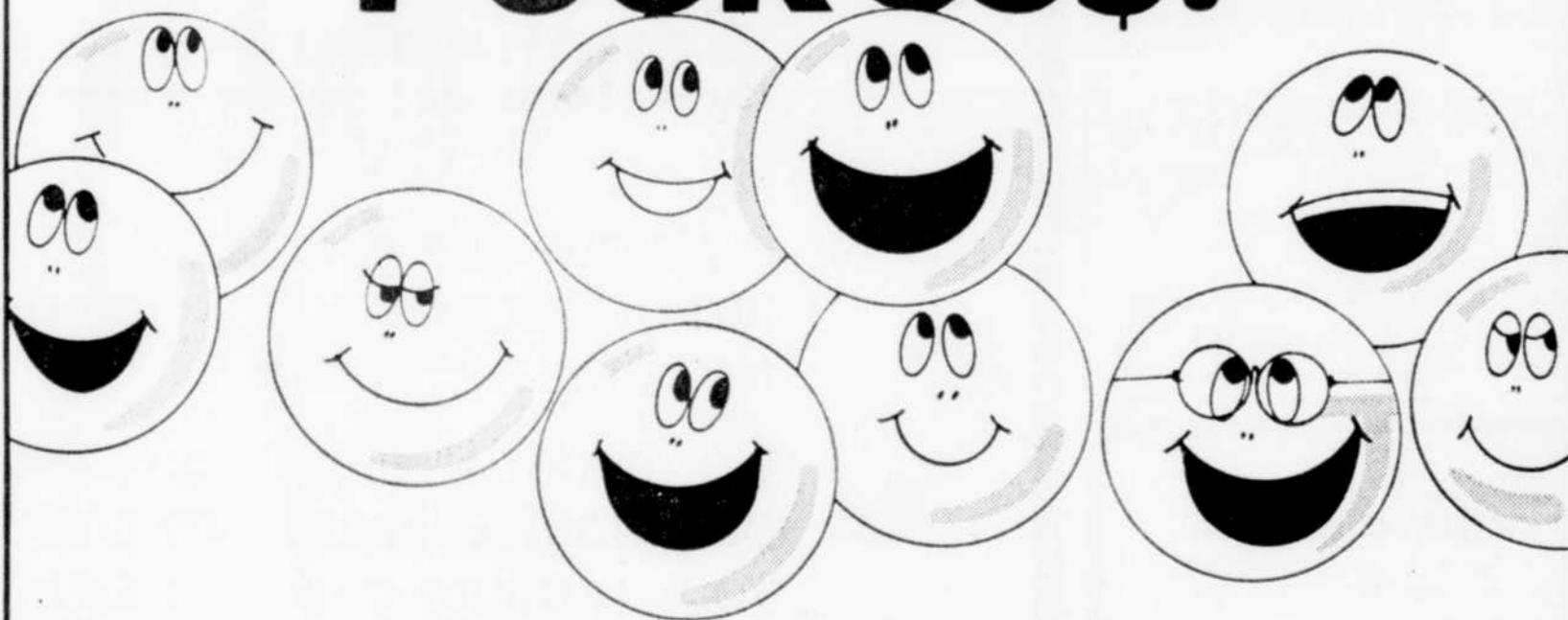
Nous n'avons pas eu de réponse officielle de l'archevêché et, en décembre, nous nous sommes dits qu'il faudrait aussi effectuer une demande au secrétariat d'Etat du Vatican."

Une réponse leur est alors parvenue de Mgr Szczepan Wesoły, directement du Vatican. "Il nous dit que c'est dans les habitudes du pape de ne s'adresser qu'une seule fois aux Polonais (lors de ses voyages). Il comprend notre demande, mais il en reçoit beaucoup."

A Québec, il y se trouve quelque 150 familles dont au moins un des membres est Polonais: une centaine sont arrivées en 1982 à Québec à la suite des "événements" politiques survenus dans leur pays, précise Mme Kieller. A Montréal, la communauté polonaise, c'est 40,000 personnes; à Toronto, davantage.

"Nous comprenons que le pape n'est plus Karol Wojtyła (l'archevêque de Cracovie, en Pologne, qui a été nommé chef de l'Eglise catholique, en 1978)."

ABONNEZ-VOUS À 244 TIRAGES POUR 33\$!



Tous les tirages de six loteries pendant un an pour 33\$ en joignant un groupe de dix personnes formé par Loto-Québec.

Lotomatique est un service d'abonnement pratique et gratuit grâce auquel seul ou en groupe, vous participez automatiquement à tous les tirages d'une ou de plusieurs loteries de votre choix. Cela, vous le saviez. Mais il y a maintenant une nouvelle façon de s'abonner à Lotomatique!

Une nouvelle façon de s'abonner aux loteries!

Lotomatique vous propose désormais de vous joindre à un groupe de dix personnes formé par Loto-Québec pour partager le même abonnement à tous les tirages de six loteries pendant un an ainsi qu'aux tirages des lots bonis qui s'y rapportent.

La valeur d'un abonnement à 244 tirages est de 352\$. Lotomatique vous l'offre à 330\$. En partageant le coût avec neuf autres personnes, vous ne paierez que le dixième de 330\$, soit 33\$ pour toute l'année.

Imaginez! 244 tirages pour 33\$!



Vous multipliez vos chances de gagner!

Vous participez ainsi aux loteries suivantes: Mini-Loto, Inter-Loto, Provincial, Super Loto, 6/36 et Lotto 6/49.

Mini-Loto	52 tirages	Super Loto	12 tirages
Inter-Loto	26 tirages	6/36	52 tirages
Provincial	50 tirages	Lotto 6/49	52 tirages

C'est facile!

Vous n'avez pas à vous préoccuper de former votre propre groupe, Loto-Québec le fait pour vous gratuitement et s'occupe de tout.

C'est sûr!

C'est Loto-Québec qui fait la vérification des numéros, fait le partage des lots et les envoie aux gagnants par la poste. C'est donc un service fiable garanti par Loto-Québec.

Comment s'abonner

■ Par la poste
En remplissant et en nous faisant parvenir la formule d'abonnement ci-contre.

■ Par téléphone
En appelant Loto-Québec à 873-7198 (région de Montréal) ou 1-800-361-8095 (à l'extérieur de Montréal, sans frais).

■ Dans un kiosque de Loto-Québec ou auprès des associations sans but lucratif participantes en demandant la formule d'abonnement Groupe Lotomatique.

Une partie de l'argent perçu par Lotomatique est automatiquement remise à une association sans but lucratif participante.

S
Je désire acheter _____ part(s) d'abonnement
Groupe Lotomatique à 33\$ chacune. Je joins mon paiement au montant de: _____ \$

NOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ TEL: _____

SIGNATURE _____

J'inclus un chèque ☐ ou un mandat ☐ à l'ordre de Loto-Québec

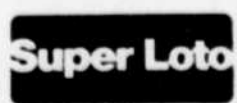
ou

Portez à mon compte Visa ☐ MasterCard ☐

Numéro de la carte de crédit _____

Faire parvenir à Loto-Québec
Case postale 63649, Succursale A
Montréal, Québec H3C 9Z9

Chaque des loteries est assujettie aux lois et règlements applicables, disponibles à Loto-Québec, ainsi qu'aux conditions figurant au certificat d'abonnement émis par Lotomatique à chaque membre du groupe.



LOTOMATIQUE

L'abonne-
chance

Transfert des CSS vers les CLSC: un débat de fond exigé

par **Monique GIGUERE**

La Fédération des affaires sociales (FAS) demande au ministre Pierre-Marc Johnson de surseoir au transfert du tiers des effectifs des centres de services sociaux (CSS) vers les centres locaux de services communautaires (CLSC) tant qu'un débat de fond n'aura pas été tenu sur la question.

Soupçonnant les transferts envisagés de camoufler de nouvelles coupures de services, la FAS, qui représente les salariés des CSS et des CLSC, dit craindre que les services directs à la population ne s'en trouvent amoindris.

La FAS n'a aucune objection de principe à ce que les services soient rendus par l'une ou l'autre catégorie d'établissements, dit en substance un communiqué émis hier, par l'organisme syndical. "Ce qui apparaît impérieux, précise-t-on, c'est que les services, qui se sont

détériorés depuis quelques années, soient améliorés dans le processus de transformation et qu'ils répondent davantage aux besoins et aux réalités de la population."

La FAS regrette que les changements proposés dans le "Cadre relatif au partage des responsabilités CSS-CLSC en matière de services sociaux" soient d'ordre administratif plutôt que qualitatif et ne mettent pas de l'avant des programmes et des politiques qui correspondent à des besoins réels.

Soutien "Qu'advient-il des employés de bureau?" demande aussi la FAS qui s'inquiète du sort qui sera réservé au personnel de soutien lors du réaménagement.

Dans cette optique, la FAS réclame la négociation d'un protocole de transfert "qui garantisse le maintien des droits, de l'emploi, de postes

équivalents aux personnes transférées, tant en vertu de la convention collective que de leur représentation syndicale".

La FAS insiste également pour que les

changements proposés ne se traduisent pas par des pertes d'emploi dans les CSS, ni par des surcharges de travail dans les deux réseaux d'établissements, non plus que par l'abandon de programmes.

La fédération annonce, enfin, la tenue d'un colloque sur l'avenir des services sociaux au Québec qui se déroulera à l'université du Québec à Montréal, les 28 et 29 avril.

ABRI FISCAL

IMMEUBLE CLASSE 31



IMPORTANT

Pourquoi ne pas profiter immédiatement de ce placement de premier choix quand vous avez droit à une **REDUCTION IMMEDIATE SUR VOTRE SALAIRE?** Aucun comptant n'est nécessaire. **FINANCEMENT À 100% PAR LA BANQUE.**

GROUPE DE PLACEMENT

Vous faites partie d'un groupe de placement qui se porte acqureur d'un complexe immobilier RENTABLE. La gestion de ce complexe est confiée à des professionnels dans le domaine.

NOUVEAU DOSSIER

38 grands logements. Les revenus sont garantis pour les trois premières années. N'attendez pas à la fin de l'année, investissez immédiatement et profitez d'une réduction d'impôt importante pouvant varier entre 3650\$ et 4903\$ en 1984.

GUY PARE & ASSOCIES INC.

Nous sommes dans l'immobilier depuis plus de 11 ans et nous nous spécialisons dans la FISCALITE IMMOBILIERE depuis plus de 4 ans. Nos nombreux clients satisfaits sont notre fierté. Nous travaillons de pair avec l'une des plus importantes banques au Canada.

AGISSEZ IMMEDIATEMENT



**GUY
PARÉ
& ASSOCIES INC.**

(418) 681-7757
(514) 848-9175

Fiscalité et
Courtage Immobilier

Siège Social: 2210 de Lino, Sillery, Q.C. G1T 1L6

* ces montants peuvent varier selon votre investissement et vos déductions actuelles

"L'amour, l'eau fraîche et la loi"

Le ministère de la Justice, en collaboration avec le Conseil du statut de la femme vient de mettre à jour une brochure destinée aux futurs époux. La brochure a pour titre "L'amour, l'eau fraîche et la loi". Elle vise à informer les futurs époux sur le choix du régime matrimonial, les testaments, la protection de la résidence familiale... et la séparation et le divorce.

Les curés de paroisses du Québec distribuent cette brochure, de même que les services de préparation au mariage et les protonotaires des palais de justice. On peut aussi se la procurer dans tous les bureaux régionaux de Communication-Québec. Celui de Québec est situé au 1200 route de l'Eglise (643-5140).



ça bouge dans le monde de l'électronique!



MONITEUR TÉLÉ À ÉCRAN PLAT 21"

12C710. Le tout nouveau «FLAT SCREEN» haute résolution pour une image maximum sans distorsion et d'une ultra définition. Câble sélecteur et contrôle à distance.

\$999

PROFITEZ DU
SERVICE
5 ANS
TÉLÉ-GARANTIE *

MAGNÉTOSCOPE BÉTA

VCR 3900, avec contrôle à distance en

**SUPER
SPÉCIAL
ACTION**

\$479

CINÉ VIDÉO CLUB GRATUIT

* Nous vous prêtons un téléviseur GRATUITEMENT lors d'une réparation de votre appareil à nos ateliers, au cours des 5 années suivant votre achat chez Sélectronique.

• Québec, 600, Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 • Charlesbourg, 5585, 1^{re} Avenue, 626-4841 • Lévis, 563, Trans-Canada, 837-6525 • Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172, St-Benoît N., 629-2500 • Jonquière, 2398, St-Dominique, 547-3633 • Alma, Carrefour Alma, 668-8285 • La Malbaie, 444, St-Etienne, 665-2344

FÉVRIER

LA FOURRURE SE RIT DU FROID



- Retouches d'ajustement gratuites
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage la première année
- Plan de mise de côté
- Stationnement gratuit
- Quantité limitée, tailles désassorties
- Vente finale

et ça continue...

10% à 33 1/3%
de réduction
sur des valeurs réelles

PROFITEZ DE NOTRE PLAN
«MISE DE CÔTÉ SANS INTÉRÊT
AVANT LIVRAISON AUTOMNE 84 »
OU MIEUX UTILISEZ
NOTRE PLAN BANCAIRE,
NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE
ET PORTEZ-LE MAINTENANT!

« 12 MOIS
SANS INTÉRÊT »

LES INTÉRÊTS DE 12 MOIS VOUS SONT REMBOURSÉS
PAR CHÈQUE SUR RÉCEPTION DU PAIEMENT

CETTE OFFRE S'APPLIQUE À TOUS NOS MANTEAUX EN
MAGASIN MÊME À CEUX DÉJÀ RÉDUITS

• Aucun intérêt pendant 12 mois pour tout client admissible!

Le Salon de fourrures
ROLAND FORGUES
mail centre-ville, Québec • 529-0077



Producteurs de sucre d'érable Opposition au plan conjoint acéricole



Le nombre d'entailles diminuera, ce printemps, dans la Beauce, en Estrie et dans la région de Québec.

par **Pierre ASSELIN**

du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La Société coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec, qui regroupe quelque 4.000 membres, vient de partir en campagne contre le projet de plan conjoint pour la production acéricole.

Les 10.000 producteurs, que compte le Québec, devront se prononcer sur ce projet par vote de référendum, entre le 24 février et le 26 mars, et la coopérative espère convaincre ses membres de voter non.

L'assemblée des 49 directeurs délégués qui s'est tenue mardi dernier, a fait un vote en ce sens, et la coopérative tient actuellement sur tout son territoire des assemblées d'information, comme nous l'a indiqué le secrétaire général, M. Gaston Rioux, de passage, hier, à nos bureaux.

Selon le projet, présenté par les syndicats de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, c'est la coopérative qui deviendrait l'agent de vente. Mais, signalait M. Rioux, "nous avons cru noter un écart entre la lettre de la loi et l'esprit avec lequel la fédération se prépare à

l'appliquer. Il semble que la fédération se prépare à nous considérer plutôt comme une simple usine de transformation, ce qui nie les fonctions réelles de la coopérative".

Ce que craint la coop, c'est de voir ses membres payer en surplus un service qu'elle leur offre déjà, ce qui pourrait les inciter à quitter la coopérative pour adhérer au plan conjoint, appliqué et administré par la fédération.

"Un plan conjoint c'est une machine disproportionnée devant les besoins d'une industrie saisonnière comme l'acériculture,

plaide M. Rioux. Est-ce qu'il est réaliste d'instaurer une superstructure de négociation pour une

production qui ne dure qu'un mois par année? Nous avons déjà une expertise de 60 ans et nous sommes présents

sur cinq continents, il ne faudrait pas payer en double les services que l'on donne déjà."

Des assemblées ont déjà eu lieu à Rimouski avec les membres et d'autres se tiendront au cours des prochains jours.

PARIS QUÉBEC

Concorde

AIR FRANCE

1737\$

(comprend l'aller en B747)

Vol unique, le 14 juillet 1984

Tarif promotionnel 14 jours/3 mois, comprenant le vol aller Montréal-Paris en B747, sujet à l'approbation gouvernementale.

Consultez votre agent de voyages.

La tempête de décembre a causé des dommages de \$1.2 million

par **Paul-Henri DROUIN**

SAINT-GEORGES — Une enquête, effectuée auprès de 1.800 acériculteurs des régions de la Beauce, de l'Estrie et de Québec a établi que près de 500 producteurs acéricoles de ces régions ont subi des dommages évalués à \$1.2 million lors de la période de vents, de rafales et de pluies, lesquels ont causé du verglas, les 14 et 15 décembre.

Ce montant de \$1.2 million, a indiqué au SOLEIL M. Denis Lacasse, directeur régional de l'UPA de la Beauce, ne comprend que les dommages subis dans seulement les trois secteurs suivants:

— temps requis pour les réparations aux systèmes de tubulure;

— sommes pour remplacer les équipements endommagés;

— temps pour débayer les arbres cassés ou brisés.

D'après le rapport

AUJOURD'HUI

HENRY, J.
ét. 2-160, 67e Rue Est
Charlesbourg

FAIT LA MANCHETTE et gagne 25\$

présenté par M. Jean-Marie Laliberté, président du comité d'urgence des sinistrés du verglas, l'évaluation pourrait s'élever à plus de \$5 millions, si l'on tenait compte des aspects tels que les pertes de revenus attribuables à la diminution du nombre d'entailles chez les acériculteurs, ainsi qu'aux pertes de la valeur marchande des érables et celles dues aux bris des érables et aux arbres des autres essences forestières, aux bris de lignes électriques, de bâtiments et des jeunes érables non exploités.

Régionale
RICHELIEU
Cap-Diamant
Conférencier



M. JEAN-GUY PAQUET
Recteur de l'Université Laval

Sujet:

"Choisir la qualité et miser sur ses forces: un plan d'action pour l'Université Laval"

Le mercredi 22 février à 18 h 30 au Château Frontenac

CLINIQUE D'OPTOMETRIE DE LORETTEVILLE

Examen de la vue
Verres de contact
Lunettes

Dr René Rhéaume, O.D., optométriste
167, boul. Valcartier, Loretteville
842-8408



Joignez-vous à moi et donnez du fond du cœur à la Fondation.



PAUL A. AUDET
Président honoraire
Campagne de souscription

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous, et si un jour c'était vous... Envoyez vos dons à l'adresse suivante:



Fondation du Québec des maladies du cœur
995, Place d'Youville
Bureau 305, Québec, G1R 3P1

Profitez de cette sélection-vedette de super achats!

40% de rabais!
Service en grès "Floral Weave"

Prix courant Eaton **79.98**

47⁹⁷

l'ens. 20 pièces

1. Peut aller au four à micro-ondes et au lave-vaisselle. Comprend: 4 assiettes à diner, 4 assiettes à pain, 4 bols à céréales, 4 tasses et 4 soucoupes. Motif fleur de pêcher sur fond ecru.

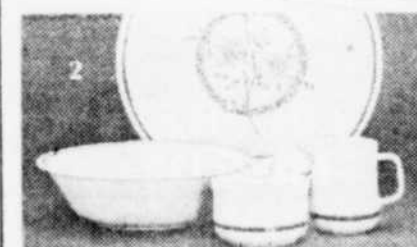
40% de rabais!
Service d'appoint

Prix courant Eaton **49.98**

29⁹⁷

5 pièces

2. Comprend: assiette, bol à légumes, pot à crème, sucrier avec couvercle.



Couverts 50 pièces de Stanley Roberts

Prix Eaton

59⁹⁷

l'ens.

3. Joli motif "Serene" en acier inoxydable. Comprend: 8 couteaux à diner, 8 fourchettes à diner, 8 cuillères à dessert, 8 fourchettes à salade, 16 cuillères à thé, 1 cuillère à sucrier, 1 couteau à beurre.

4 ustensiles "Serene" pour le service

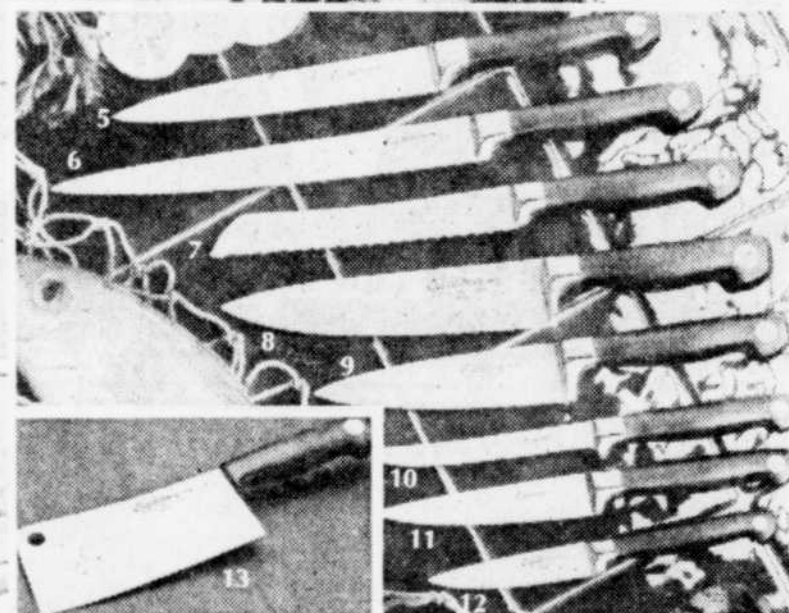
Prix Eaton **17⁹⁷**

l'ens.

4. 1 grande cuillère, 1 louche, 1 fourchette, 1 écumoire.



Credit accepté avec la carte Eaton. La carte 25012222 00012330 est aussi acceptée pour les achats en personne seulement.

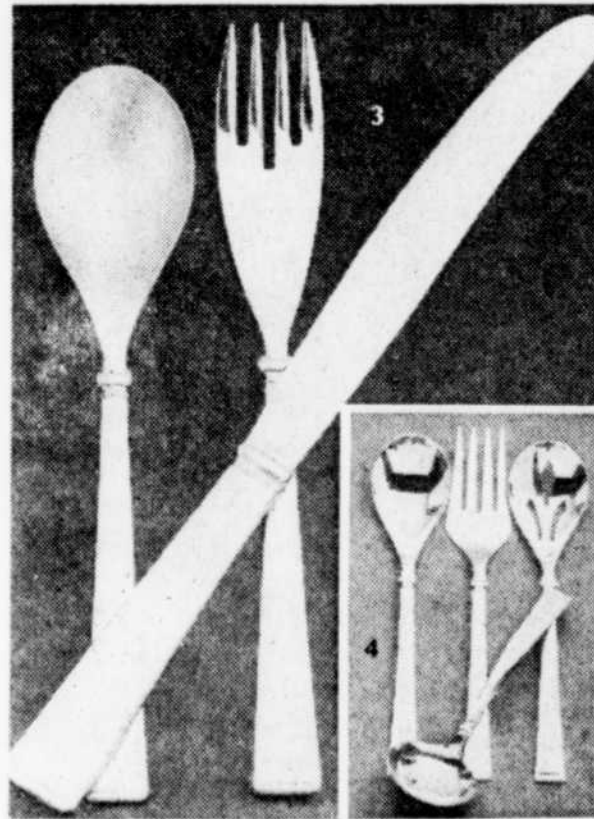


25% de rabais!
Coutellerie Excalibur Eaton

Exclusivité Eaton! Ensemble de couteaux de grande qualité. Lames en acier inoxydable et poignées noires.

Prix courant Eaton ch.

	Eaton	ch.
5. A découper, 20 cm	29.98	22.48
6. A trancher, 25 cm	32.98	24.73
7. A pain, 19 cm	29.98	22.48
8. De chef, 20 cm	32.98	24.73
9. De chef, 15 cm	26.98	20.23
10. A désosser, 14 cm	19.98	14.98
11. Tout-usage, 13 cm	19.98	14.98
12. A éplucher, 10 cm	14.98	11.23
13. Couperet, 16 cm	24.98	18.73



La vente à La Cuisinerie: bien des choses au menu!

Vous devez en profiter au maximum! Pour mieux vous guider, Eaton a conçu un cahier de 32 pages tout en couleurs. Peuiletez-le d'un bout à l'autre. Vous y trouverez des casseroles, de la porcelaine, du verre et de multiples accessoires pour la cuisine.

La vente se poursuit jusqu'au samedi 25 février 1984.



Procurez-vous notre cahier Achats-confiance, dès maintenant, à votre magasin Eaton le plus près de chez-vous. Un cahier de 48 pages, de tout pour vous renouveler et fleurir un printemps.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

STE-FOY
Place Ste-Foy
653-9331

QUÉBEC
Galerie de la Capitale
627-5811

LEVIS
Galerie Chagnon
833-7744